



CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mercredi 5 juillet 2023 à 18h30

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 5 juillet 2023 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie.

PRÉSENTS : Eric MARGERIE, Maire,
Laurence MAUREY, Michel DECAMBOS, Magali LONCLE, Pascal GENISSEL adjoints,
Sandrine BOURDON (à partir de 19h28), Sophie PHILIPPE, Nelly LÉBOUCHER, Marie-Pierre LENAULT, Emmanuel LAUDO, Sylvain GUILBAULT, David BOUDET, Yoann GIBON, Solène MAURICE-PEROUMAL

ABSENTS EXCUSÉS : Guillaume LECOEUR, Céline OBIANG OBAME, Antoine BARBULEE

POUVOIRS : Sandrine BOURDON donne pouvoir à David BOUDET
Guillaume LECOEUR donne pouvoir à Eric MARGERIE
Antoine BARBULEE donne pouvoir à Laurence MAUREY

SECRÉTAIRE : Sylvain GUILBAULT

INVITÉE : Valérie MARJAK, secrétaire générale des services

Sylvain GUILBAULT est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint à 18h40.

L'ordre du jour suivant est abordé :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13/06/2023

BATIMENTS

2. Salle du Parc – Modification du règlement intérieur
3. Réhabilitation thermique et restructuration de la mairie

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

4. Changement du logiciel de la mairie
5. SDEC ENERGIE – Eclairage public – Programme de renouvellement des luminaires

PERSONNEL COMMUNAL

6. Création de poste
7. Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi

AFFAIRES FINANCIERES

8. Subvention APE (Association des Parents d'Elèves)
9. Subvention La Passerelle en Val ès dunes

AFFAIRES SCOLAIRES

10. Compte rendu du conseil d'école du 15/06/2023

SPORTS – LOISIRS - CULTURE

11. Judo Club – Assemblée générale du 13/06/2023
12. Club de basket – Assemblée générale du 16/06/2023
13. Cagny Rando – Assemblée générale du 29/06/2023
14. Compte rendu de la rencontre avec les responsables du foyer rural

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

15. Commission urbanisme du 1/06/2023
16. Commission bâtiments du 22/06/2023
17. Commission jeunesse du 27/06/2023
18. Commission sports – Loisirs – Culture du 30/06/2023

AFFAIRES SOCIALES

19. ADMR - Assemblée générale du 29/06/2023

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

20. CDC Val ès dunes – Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 1/06/2023
21. CDC Val ès dunes - Liste des délibérations examinées lors du conseil communautaire du 22/06/2023
22. Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) sur l'établissement des attributions de compensation définitives
23. Modification des statuts de la Communauté de communes Val ès dunes

AFFAIRES DIVERSES

24. Informations diverses
25. Planning trimestriel
26. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/06/2023

délibération 2023/057

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2023.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR, 2 ABSTENTIONS) :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023.



BATIMENTS

SALLE DU PARC – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

délibération 2023/058

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a examiné le projet de modification du règlement intérieur de la salle du Parc.

Les dispositions générales seront modifiées et permettront, en plus des associations et des particuliers de Cagny, d'ouvrir la location de la salle du Parc aux entreprises et particuliers extérieurs à Cagny.

L'article 7 « Dispositions financières » sera modifié de la façon suivante :

Tarif pour les Cagnais	
1 jour (du lundi au vendredi)	75 €
2 jours- WEEK END	150 €
Tarif pour personnes extérieures de Cagny	
1 jour (du lundi au vendredi)	100 €
2 jours- WEEK END	190 €
Autres	
Réunion ou demi-journée	50 €
Tarif Spécial (salle des associations non disponible)	80 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- Décide de modifier le règlement intérieur de la salle du Parc comme ci-dessus mentionné,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

REHABILITATION THERMIQUE ET RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

délibération 2023/059

(Rapporteur Michel Decambos)

Lors du dernier conseil municipal, il a été demandé des précisions et un complément d'informations concernant l'étude de faisabilité de réhabilitation thermique, étant donné que la mairie a été jugée très énergivore, et de restructuration de la mairie réalisée par le bureau d'études IGC.

Ce projet consiste en la réhabilitation thermique de la mairie et de la salle des associations suivant la préconisation de l'audit thermique effectué fin d'année 2022, de la restructuration spatiale de la mairie (localisation des services, salle de pause, restructuration de l'espace accueil), de la réfection des installations électriques et des systèmes de production de chauffage et d'ECS (Eau chaude sanitaire), de l'organisation spatiale de la salle des associations et de l'analyse de l'accessibilité du site.

L'étude de faisabilité portera sur un diagnostic des installations techniques et du bâti, deux réunions d'échange avec les utilisateurs et la direction des services, l'estimatif des travaux de réhabilitation et de restructuration (coût des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre, coût du contrôle technique, du CSPS), un planning prévisionnel de conception et de réalisation, une approche estimative des subventions en lien avec la directrice générale des services. Pour la réalisation de cette étude, l'entreprise IGC propose un devis d'un montant de 5 760 € HT soit 6 912 € TTC.

La commission bâtiments s'est réunie le 22 juin 2023 et a proposé de valider cette étude pour un montant de 5 760 € HT soit 6 912 € TTC.



Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- Décide de valider l'étude de faisabilité de réhabilitation thermique et de restructuration de la mairie réalisée par le bureau d'études IGC,
- Décide de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage au bureau d'études IGC,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

CHANGEMENT DU LOGICIEL DE LA MAIRIE

délibération 2023/060

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logiciel de la mairie, la maintenance et l'assistance support ne donnent pas entière satisfaction. Il est proposé de changer de prestataire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Trois devis ont été transmis et après avoir étudié les offres et les logiciels présentés, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du fournisseur Odyssee pour la fourniture des logiciels de gestion (module financier : comptabilité, interface chorus espace pro, paye, gestion des emprunts, inventaire, module administrés : facturation cantine et garderie), pour un montant de 4 277,81 € HT, la récupération des données pour un montant de 1 000,00 € HT, la mise en service et la formation pour un montant de 3 150,00 € TTC et la maintenance annuelle à partir de la première année d'utilisation des logiciels pour un montant de 1 592,56 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- Accepte de retenir la proposition du fournisseur Odyssee comme ci-dessus mentionné,
- Autorise Monsieur le Maire à passer commande,
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

SDEC ENERGIE – ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DE LUMINAIRES

(Rapporteur Michel Decambos)

Le programme de renouvellement des luminaires avec passage en LED prévu sur trois années est en cours.

La commune a sollicité le SDEC ENERGIE pour son inscription au dispositif « Fonds vert » visant la rénovation de luminaires d'éclairage public de plus de 25 ans. La démarche du SDEC ENERGIE, au travers de ce dispositif financier, est d'apporter à la commune une réponse globale et adaptée à l'efficacité énergétique du parc d'éclairage public : consommer moins, éclairer mieux et diminuer le taux de panne.

Deux programmes complémentaires sont proposés : le dispositif « Fonds verts » pour la rénovation des foyers d'éclairage public de 25 à 29 ans et le programme de rénovation des foyers de 30 ans et plus.

Le SDEC ENERGIE a informé la commune que celle-ci a été retenue dans le cadre de ce « Fonds vert », l'aide accordée étant de 40 % sur le coût HT de l'opération.



PERSONNEL COMMUNAL

CREATIONS DE POSTE

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

délibération 2023/061

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité, surtout avec tous les nouveaux lotissements et avec le départ d'un agent parti à la retraite en fin d'année 2022 qui n'avait pas été remplacé.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1/09/2023, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35h (35/35^{ème}) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 8 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au service technique. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments, suite à l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 h (35/35^{ème}), à compter du 1/09/2023 pour une durée maximale de 8 mois,
- Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2023,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant.

CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

délibération 2023/062

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire d'assurer les services périscolaires et notamment l'accueil, la surveillance, l'accompagnement des élèves durant les repas de la cantine le midi. Ces tâches ne peuvent plus être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité vu le développement rapide de notre commune et l'augmentation du nombre d'enfants à gérer désormais.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1/09/2023 pour une durée d'un an, deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 9h (9/35^{ème}), soit 7,90h/hebdomadaire annualisé et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels suite à un accroissement temporaire d'activité au service technique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361.



Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- Décide de créer deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'accueil, de surveillance, d'accompagnement des élèves durant les repas de la cantine le midi, suite à l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 9 h (9/35^{ème}), soit 7,90h/hebdomadaire annualisé, à compter du 1/09/2023 pour une durée de 12 mois,
- Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2023,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant.

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN EMPLOI

délibération 2023/063

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'actuellement un emploi d'adjoint technique territorial est inscrit au tableau des effectifs à raison de 27 heures/35^{ème} hebdomadaires,

Compte tenu de l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école et d'un accroissement récurrent des tâches au service technique et périscolaire, ce temps de travail doit être revalorisé et porté à 29,50 heures hebdomadaires. Il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification étant inférieure à 10 % de la durée de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une modification de la durée hebdomadaire de travail.

Monsieur le Maire propose donc de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique territorial et de le passer de 27h à 29,50h hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- Décide de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique territorial et de le passer de 27h à 29,50h hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023,
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

AFFAIRES FINANCIERES

SUBVENTION APE (ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES)

délibération 2023/064

(Rapporteur Pascal GENISSEL)

Suite à une omission, il est proposé de verser une subvention de 1 000 € à l'association APE (Association des Parents d'Elèves).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- décide de verser une subvention à l'APE (Association des Parents d'Elèves) de 1 000 €,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

SUBVENTION LA PASSERELLE EN VAL ES DUNES

délibération 2023/065

Comme cela a été évoqué lors du vote du budget, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 0,75 € par habitant, soit 1 512,75 € à l'association La Passerelle en Val ès dunes.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- décide de verser une subvention de 0,75 € par habitant, soit 1 512,75 € à l'association La Passerelle en Val ès dunes,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

AFFAIRES SCOLAIRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 15/06/2023

(Magali LONCLE, rapporteur)

Le compte rendu a été transmis aux membres du conseil municipal.

Les points suivants ont été abordés :

- les prévisions de la prochaine rentrée scolaire sont de 256 élèves. La 11^{ème} classe sera installée à la place de l'actuel dortoir. Il est prévu qu'un dortoir soit installé au rez-de-chaussée et un autre à l'étage.
- Les CE2 ont passé leur permis piéton et les CM2 celui d'internet.
- Suite au voyage à Paris et à la cérémonie organisée sur la tombe du soldat inconnu, Monsieur le Député, Arthur Delaporte, est venu en classe remettre des diplômes émis par le comité en charge de l'entretien et des cérémonies de cette tombe.
- Liaison CM2/6^{ème} : la visite du collège a eu lieu le 15 juin.
- Le pique-nique annuel de l'école s'est déroulé dans le parc de la mairie le 3 juillet.
- Des remerciements ont été adressés aux parents pour les sorties, notamment pour les cycles piscine.

SPORTS – LOISIRS - CULTURE

JUDO CLUB – ASSEMBLEE GENERALE DU 13/06/23023

(Rapporteur Emmanuel LAUDO)

Les points suivants ont été évoqués :

- Le nombre de licenciés a augmenté de 13 %, soit 66 adhérents
- Les résultats sportifs sont très satisfaisants
- Les cours sont à nouveau fermés aux parents à cause des perturbations que cela engendre.
- Les licences ont augmenté de 8 €.
- Le trésorier et le secrétaire adjoints ont démissionné, de nouvelles élections ont eu lieu.
- 638h de bénévolat ont été réalisées.
- Les membres du bureau sont satisfaits de la saison 2022/2023

CLUB DE BASKET – ASSEMBLEE GENERALE DU 16/06/2023

(Rapporteurs Laurence MAUREY et David BOUDET)

Les équipes ont réalisé de très bons résultats et ont fini aux premières places dans chaque classement.

(Arrivée de Sandrine BOURDON)

Le conseil municipal accepte de donner un accord de principe pour le versement d'une subvention exceptionnelle et supplémentaire, en raison des frais conséquents des équipes évoluant en Région, au club de basket de 5 000 € ou 7 000 € en fonction du montant qui sera versé par la commune de Frénoville qui devrait nous être communiqué incessamment.

CAGNY RANDO – ASSEMBLEE GENERALE DU 29/06/2023

(Rapporteur Laurence MAUREY en l'absence de Guillaume LECOEUR)

- L'association compte 33 adhérents.
- 10 sorties ont été prévues avec environ 20 participants.
- Le budget présente un solde de fin d'année positif de 1 700,90 €.
- Pour la prochaine rentrée, 10 sorties sont prévues ainsi que quelques sorties exceptionnelles.
- L'association participera au forum des associations.
- Il est à noter une bonne ambiance au sein de l'association.

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LES RESPONSABLES DU FOYER RURAL

(Rapporteur Eric MARGERIE)

Monsieur Pascal Mangin, trésorier de l'association du foyer rural, a été reçu à la mairie. L'association sera dissoute après l'assemblée générale qui devrait avoir lieu en septembre. Les comptes présentent un solde positif. Les membres de l'association souhaitent affecter cette somme à la commune à condition de financer des actions envers la population et les jeunes. Ce montant pourrait servir à financer :

- Des idées et des projets du futur conseil des jeunes
- Le terrain de pétanque
- Le pumptrack (en partie)
- Une participation à des actions des associations pour les JO 2024
- Une fresque sur la fraternité

Ces actions seraient consignées dans les procès-verbaux des conseils municipaux au fur et à mesure de leur réalisation.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME DU 1/06/2023

(Rapporteur Pascal GENISSEL)

Les membres de la commission ont été conviés le 1^{er} juin.

Les points suivants ont été abordés :

- La modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec le projet d'une allée paysagère autour de l'ancienne sucrerie et le gel des actes d'urbanisme d'une zone rue de l'Etoile dans l'attente d'une prochaine réunion avec la CDC Valès dunes et le cabinet Schneider. La commission est favorable à l'urbanisation de cette zone qui entre dans les prescriptions du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) car cette zone est accolée au centre bourg.



- Point sur l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : phase 1 diagnostic du territoire réalisé en 2022, PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) prévu en 2023, déclinaison réglementaire prévue en 2024, consultation des communes, des personnes publiques associées et enquête publique en 2025.
- Projet Cogedim au lotissement « La Boissière » tranche 4
- Point sur les lotissements en cours

COMMISSION BATIMENTS DU 22/06/2023

(Rapporteur Miche DECAMBOS)

L'ordre du jour portait sur la réhabilitation thermique et la restructuration de la mairie (voir point n° 3 de l'ordre du jour du conseil municipal).

COMMISSION JEUNESSE DU 27/06/2023

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Le centre de loisirs et le local jeunes étaient à l'ordre du jour.

Il est à noter une forte augmentation des inscriptions les mercredis avec de plus en plus d'enfants dont beaucoup de 3/5 ans.

Le local jeune avec une forte baisse des fréquentations a été évoqué longuement. Cette baisse étant expliquée par un manque de communication entre l'équipe de la LEN (Ligue de l'Enseignement de Normandie) et les parents, ceux-ci étant peu au courant des activités du centre, notamment sur les sujets évoqués lors de débats peu adaptés pour des jeunes de 11 ans.

Laurence Maurey précise cela a été remonté à la LEN et qu'elle sera vigilante à la prochaine rentrée scolaire.

Elle informe que, comme la mairie peine à recruter un agent sur un temps non complet de 9h le midi à la cantine scolaire, une convention pourrait être signée avec la LEN pour l'embauche d'un animateur à la mairie sur un contrat de 9h/semaine au service périscolaire. Ce qui permettrait également à l'animateur de travailler sur un temps complet. Le conseil municipal émet un avis favorable.

COMMISSION SPORTS – LOISIRS – CULTURE DU 30/06/2023

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Voir point n° 12 « Club de basket – Assemblée générale du 16/06/202 »

AFFAIRES SOCIALES

ADMR – ASSEMBLEE GENERALE DU 29/06/2023

(Rapporteur Magali LONCLE)

L'association remercie les Elus des communes pour leur soutien financier.

Concernant la répartition des heures d'intervention par communes, Cagny a le nombre d'interventions le plus important avec 4 198 SAD (Service d'Aide à Domicile).

Après la mise en place d'un avenant à la convention collective, les rémunérations du personnel ont augmenté.

Face à l'augmentation importante des prix du carburant, l'indemnité kilométrique a été majorée pour compenser cette hausse.

Un point important de l'année 2022 a été la mise en place d'une nouvelle organisation du réseau et notamment un travail de sectorisation pour limiter les déplacements.

Malgré ces avancées, l'association peine à recruter.

En 2022, l'ADMR du Calvados comptait 1 388 salariés et 470 bénévoles.



AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1/06/2023

(Magali Loncle, rapporteur)

Le conseil communautaire :

- Prend acte du rapport 2021 de la délégation de service public de l'assainissement des eaux usées.
- Décide de retenir l'entreprise CISE TP Nord-Ouest pour la réalisation du programme 2022 de renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 538 568 € HT.
- Décide de renouveler le dispositif conseiller numérique pour 3 années.
- Décide de retenir l'offre du groupement conjoint composé du cabinet Calia Conseil, mandataire, de l'association Régionale Biomasse Normandie, du cabinet Pintat avocats et de l'agence Cités Plume pour la mise en œuvre d'un nouveau schéma de gestion des déchets ménagers pour un montant total de 205 550 € HT.

CDC VAL ES DUNES - LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22/06/2023

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu la liste des délibérations du conseil communautaire du 22/06/2023 et que celle-ci a été diffusée. Le procès-verbal du dernier conseil communautaire sera présenté lors du prochain conseil municipal.

APPROBATION DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

délibération 2023/066

(Eric Margerie, rapporteur)

Conformément aux dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 14 juin 2023 afin de rendre ses conclusions sur la fixation de la composante fiscale des attributions de compensation suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) le 1^{er} janvier 2023.

La CLECT s'est donc prononcée sur les montants des attributions de compensation. Le rapport complet de la CLECT est annexé à la présente délibération.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le rapport relatif à l'établissement des attributions de compensation.

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport de la CLECT du 14 juin 2023,

Considérant que les conseils municipaux des communes membres doivent délibérer pour approuver les attributions de compensation afin de permettre à la communauté de communes de fixer le montant des attributions de compensation définitives,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- Approuve le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération fixant les attributions de compensation suite au passage en FPU au 1^{er} janvier 2023,
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.



MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

délibération 2023/067

Le conseil communautaire de Val ès dunes a acté en séance du 22 juin 2023, la signature d'une convention de partenariat avec l'Etat, le département et deux autres EPCI, pour le recrutement d'un intervenant social sur le territoire de la compagnie de gendarmerie de Falaise. Cette personne assure l'accompagnement des personnes victimes ou auteurs de violences intra-familiales.

La signature de cette convention est soumise à une modification des statuts de la communauté de communes, en intégrant la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire ». L'intérêt communautaire sera défini dans un second temps en conseil communautaire, après établissement de l'arrêté préfectoral signifiant le changement de statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-17,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023/107 du 22 juin 2023 modifiant les statuts de la communauté de communes en intégrant la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la nécessité de procéder à une modification de statuts pour intégrer une nouvelle compétence,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- *Accepte d'ajouter aux statuts de la Communauté de communes Val ès dunes, dans le cadre des compétences optionnelles, la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,*
- *Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

AFFAIRES DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

1. Remerciement :
 - Club de tennis pour l'octroi de la subvention communale de 9 000 €.
2. Projet méditation : le projet d'une résidente de Cagny concernant des séances de méditation a été présenté. Laurence Maurey a prévu un rendez-vous avec cette personne afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

PLANNING DES REUNIONS

Le planning des réunions couvrant la période de juillet 2023 à novembre 2023 est communiqué aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Magali Loncle évoque le dossier des locations des garages afin de renseigner les personnes inscrites sur la liste d'attente. Monsieur le Maire répond qu'une mise à jour des contrats est à réaliser car le contenu est insuffisant, ce qui a causé du retard dans la gestion et que le nombre de garages devient important.

Elle demande également si une intervention est prévue pour lutter contre les rats suite à une plainte d'un administré. Michel Decambos répond qu'il a été prévu l'achat de raticide.

Magali Loncle précise qu'au niveau de l'urbanisme, une modification du périmètre des Bâtiments de France serait possible en collaboration avec la CDC Val ès dunes, compétente en la matière. Pascal Génissel répond qu'il se renseignera auprès de la CDC.



Pascal Génissel informe le conseil municipal que les travaux route de Paris « Les Echaugettes » (30 logements) du bailleur social Partelios vont commencer en octobre.
Les 27 logements du promoteur Lyones devraient probablement être livrés mi 2024.
L'enfouissement des raccordements électriques des 8 parcelles à bâtir rue de la Sucrierie sera réalisé au fur et à mesure des demandes des acquéreurs. Le coût de ces 8 raccordements à la charge de la commune viendra en déduction de l'enfouissement total des réseaux électriques de la rue de la Sucrierie prévu deuxième semestre 2024 dans le cadre de la négociation effectuée avec le groupe Sudzucker.

Sandrine Bourdon précise que, lors du vide-greniers du club de football, elle a visité les vestiaires de football. Elle les trouve insalubres et indique que les toilettes handicapés ne sont pas aux normes. Elle demande quand sera réalisé le projet de réfection des vestiaires car cette information aurait été donnée au Président du club.

Michel Decambos répond que ce n'est pas prévu au budget voté par tous les Elus.

Elle évoque ensuite la fibre dans le lotissement des Hameaux. Michel Decambos informe qu'actuellement il est prévu d'augmenter la capacité et que des travaux sont en cours.

David Boudet a évoqué avec Laurence Maurey, actuelle locataire du logement communal de l'école, la possibilité de l'installation d'un orthophoniste dans ce logement qui est situé à côté de l'école. Magali Loncle a répondu que cela peut se faire dans une maison de santé gérée par la CDC. Monsieur le Maire précise que le devenir de ce logement sera étudié ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21

Le secrétaire de séance,
Sylvain GUILBAULT



Le Maire,
Eric MARGERIE

